

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2021

8. Résolution : Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2021 **Résolution :202012-05**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M.Luc Poulin, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021.

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 :30 heures

11 janvier	1 février	1 mars	5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août	13 septembre	4 octobre	15 novembre	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Donné à Saint-Alfred, ce 7 décembre 2020.